Image not found or type unknown

Droit des successions et donations et legs

Par **xxxx**, le **05/09/2018** à **20:33**

Bonjour,
Mon père est décédé. Il a légué à mes nièces (enfant de ma soeur décédée) plusieurs biens : 2 maisons et un pré.
Au vu de l'évaluation faite par le notaire, elles ne sont pas d'accord sur la valeur du pré. Par conséquent elles n'en veulent pas. Ont-elles le droit de refuser une partie du legs.
Merci pour votre attention.
Genevi

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés